



Secrétariat général (SG)

Genève, le 24 juin 2021

Réf.: **CL21/23**
Contact: Mme Béatrice Pluchon
Télécopie: +41 22 730 6266
Courriel: memberstates@itu.int

Aux États Membres de l'UIT

Objet: **Résultat de la consultation sur le changement des dates de la CMDT-21**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de la consultation menée aux termes de la [Lettre Circulaire N° 21/19](#) du 14 mai 2021 concernant le changement des dates de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21), l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT, conformément au numéro 46 de la Convention de l'UIT, a été obtenu.

En conséquence, les États Membres de l'UIT ont donné leur accord concernant le report de la prochaine CMDT pour qu'elle se tienne du 6 au 15 juin 2022.

Le résultat de la consultation est joint en annexe et sera publié dans la Notification N° 1643.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexe: 1

ANNEXE

Résultat de la consultation**Changement des dates de la CMDT-21**

Dans la [Lettre circulaire N° 21/19](#) en date du 14 mai 2021, le Secrétaire général a invité les États Membres de l'UIT à confirmer par écrit leur accord concernant le changement des dates de la CMDT-21.

Le résultat de la consultation est le suivant:

	Changement des dates de la CMDT-21
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote*	172
Nombre requis de suffrages exprimés (oui, non, abstention)†	86
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont répondu	103
Majorité requise de réponses positives‡	52
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont approuvé le changement des dates de la CMDT-21	101
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui n'ont pas approuvé le changement des dates de la CMDT-21	1
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont voté "abstention"	1

En conséquence, le résultat suivant est confirmé:

- La prochaine CMDT est reportée et se tiendra du 6 au 15 juin 2022.

* Conformément à la Décision 185 du Conseil.

† Quota de réponses à atteindre afin de valider la consultation, conformément au numéro 47 de la Convention.

‡ Les États Membres qui n'ont pas répondu à la consultation, ainsi que les abstentions, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité, conformément au numéro 47 de la Convention.